1513

LA FVLMINANTE

CONTRE LES *Calomniateurs.*

M. DC. XX.

Case
F
39
.326
1620 fu

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

CONTRE LES CALOMNIATEVRS.

C'Est chose bien estrange, qu'il faille qu'auiourd'huy la plume refute, ce que la potence seule deuroit exemplairement chastier. Ce n'est plus l'Afrique qui engendre des Monstres, c'est la France qui les conçoit, qui les enfante & allaicte. Or s'il s'est iamais rien produit de monstrueux, i'estime qu'il n'y a calomnies, ny impostures qui se puissent esgaller à celles que nous voyons esparses dãs vn certain libelle, que quelque Fanatique a ces iours passez fait distribuer sous la cappe, ne plus ne moins que le Serpent se glisse sous le fueillage. I'auois bien l'eu qu'autresfois les Oyes auoient par leur cry sauué le Capitole de Rome, & empesché qu'il ne fust surpris par les Gaulois: Mais d'auoir iamais creu qu'vn Oyson de la France se deust mesler de dire son aduis des affaires d'Estat, ny d'en censurer le gouuernemẽt, c'est chose qui ne m'estoit encores tombée en la pensée. Oyons dõc le ramage de cet oyseau de prairie, & voyons comme il est par tout semblable à soy-mesme, c'est à dire, tou-

siours plein de fiel, d'aigreur & d'animosité, n'y ayant rien de si sacré qu'il ne viole, ny rien de si pur qu'il ne soüille & poluë par toute sorte de mensonge & de fausseté Ainsi fut iadis contaminée la table des Dieux par les Harpies, qui infecterent tout de leur attouchement. Et parce que c'est volontiers la coustume des broüillons de choquer d'abord tout ce qui enuironne le Prince, auant que de se ietter sur le blasme de ses actions: cet insigne calomniateur se ruë dés l'entrée sur les Grands du Royaume, comme s'ils sommeilloient, & que le seul interest de leur fortune particuliere leur fist fermer les yeux à tout ce qui regarde le bien public. Mais imposteur que tu és, ce qui te creue le cœur, c'est de voir auiourd'huy ces membres honorables du corps de la Monarchie, si estroictement vnis & ralliez sous leur chef, qu'ils ne respirent que toute obeïssance & fidelité à son seruice. C'est ce que malicieusement tu leur voudrois imputer à lascheté : comme si le murmure, la mutinerie & le souleuement estoient les parties excellentes que tu desirerois en eux, afin de t'esiouïr du desordre & de la confusion. Tu n'es pas moins iniurieux en ce que tu voudrois faussement persuader à tes admirateurs, que le Personnage qui gouuerne maintenant la conscience du Roy, apporte de la conni-

uence au mal, comme si l'integrité de sa vie ne te démentoit pas assez, de tout ce que tu sçaurois declamer contre vne vertu si cogneuë & si reuerée d'vn chacun, qu'il atteste le Ciel pour tesmoing de la syncerité qu'il contribuë à l'acquit de la charge où il a l'honneur d'estre employé ; & où il agit auec tant plus de facilité, que le suiet sur lequel il opere, a toutes les bonnes inclinations, qu'on sçauroit desirer en vn Prince, pour embrasser le bien, & pour fuyr le mal. Et si l'on dit qu'Appelles pour se vanger d'vn esprit maling, tel qu'est le tien, fit le Tableau de la Calõnie, où il representa l'Enuie auec vn visage décharné, haue & hydeux qui la tenoit par la main, pour monstrer que l'vne ne va iamais sans l'autre, il m'est facile de te conuaincre ; que seichant d'enuie de la prosperité d'autruy, il n'y a sorte de médisance où tu ne t'abandonnes, pour detracter de personnes qui ne t'ont iamais offencé, & que tu ne peux haïr d'autre haine que de celle de ce Rustaut, qui donna sa voix à la proscription d'Aristide, de cela seul qu'il estoit surnommé le Iuste. De sorte qu'à t'oüir parler, il semble que ces Messieurs, à qui le Roy par sa bonté fait auiourd'huy du bien & de l'honneur, soient autant d'Anglois & d'Espagnols que tu t'imagines estre establis en France, pour la

fourrager comme vn pays de nouuelle conqueſte. En quoy tu monſtres vne petulence extreme, comme s'il eſtoit vray ſemblable que des ames de cette trempe euſſent iamais intention de déſeruir leur bien-faicteur. Sçaches donc & toy & tes ſuppoſts, que ſi Meſſieurs de Luynes ont des charges & des gouuernements dans le Royaume, que ſa Maieſté les repute en ſi bonne main, qu'il n'y a ſorte d'aſſeurance qu'elle ne preme de leur fidelité & affection à ſon ſeruice, quoy que tu puiſſes cajoler au contraire, pour les rendre odieux & ſuſpects, comme tu voudrois faire auſſi Monſieur le Duc de Montbaſon, la foy & loyauté duquel eſt ſi eſprouuée, que pour quelques places dont il a la garde, il ſeroit à deſirer qu'on luy en donnaſt ſans nombre, tant ce valeureux Seigneur a touſiours teſmoigné de zele & d'amour enuers ſa Patrie.

Leur eſtabliſſement eſt donc pour maintenir la Royauté, & non pour la ſupplanter en la perſonne de leur Maiſtre, comme iadis les Maires du Palais renuerſerent l'authorité d'aucuns de nos premiers Roys. Ces Meſſieurs ne veulent auſſi ſubſiſter que par le Roy & ſoubs le Roy. Ils ne deſirent ny force ny grandeur dans ſon Eſtat, que tout autant qu'elle pourra eſtre vtile pour luy affermir

touſiours plus le ſceptre à la main, & pour le faire regner puiſſant & abſolu. Partant, la tacite conſequence que tu voudrois tirer au deſaduantage de l'eſtat preſent des affaires, te rend autant ridicule qu'on deſcouure de paſſion & de malignité en tout ton langage. Car que pourrois-tu deſirer de plus accomply que le Prince qui regit auiourd'huy cette Monarchie? Ne le voyons-nous pas agir dans ſes Conſeils auec tant de ſoing & d'aſſiduité, qu'il n'y apporte autre intermiſſion que le relaſche qu'il ſe donne quelquesfois dans ſes exercices, qui encores ſont tels qu'ils luy fortifient & endurciſſent le corps à tous les trauaux qu'vn Hercule euſt peu ſouſtenir en ſon aage, pour ſe rendre touſiours plus belliqueux? Bref, la France peut dire qu'elle a vrayement vn homme qui l'a commande, & lequel n'ayant rien qui ſente l'effeminé, ne ſe plaiſt que dans des actions Royales, & dignes d'vn Prince magnanime. S'il y a des choſes au regime de l'Eſtat qu'il n'exerce ſoy-meſme, & qu'il ne ſeroit pas auſſi neceſſaire qu'il exerçaſt, il y ſçait employer le miniſtere de Perſonnes eminentes en capacité, qui comme autant de Pilotes experts, l'aſſiſtent fidellement à la conduite de ce grand vaiſſeau dont il tient touſiours le gouuernail, ſans l'abandonner à la mercy

d'autruy, comme tu t'imagines fauſſement, auec des paroles ſcandaleuſes, & dignes d'vn fer chaud.

D'ailleurs, on voit que ſemblable au Baſilic qui tuë de ſon regard, tu voudrois eſpandre ton venin ſur la reputation de ces trois Freres, comme ſi leur valeur ne reſpondoit pas aux charges honorables que le Roy leur donne. N'es-tu pas bien forcené que de prẽdre vn ſi faux pretexte pour les calomnier? N'ont-ils pas veu de la guerre, ce que leur âge leur a permis d'en voir ſous ce grand Mars HENRY IIII, auprés duquel ils ont eu l'honneur d'eſtre eſleuez & lequel ils ont ſuiuy en ſes armées? Pourrois-tu dire, ſans mentir, qu'aucun ait iamais eu aduantage ſur eux dans la Cour, & que quand il a eſté queſtion de maintenir leur honneur, qu'ils n'ayent touſiours fait ce que des Caualiers ſçauroient faire, pour ne dõner priſe ſur eux? Sçais-tu pas que les forts engendrent des forts, les Aigles des Aigles, & non des Colombes craintiues; & qu'eux eſtans yſſus d'vn Pere genereux & martial, ils ne ſoient auſſi genereux & martiaux? Attens, langue de feu, attens de leur reprocher quelque manquement, iuſqu'à ce que tu les voyes employez, & qu'ils facent valoir l'eſpee à la main, les charges dont le Roy les a honnorez. Pour tout ce

que

que tu vas amoncelant des graces & des biẽs-faicts qu'ils reçoiuent d'vn ſi bon Maiſtre, c'eſt la rage, le mal-talent & la ialouſie qui te faict ainſi compter par tes doigts l'opulence de l'vn, le riche mariage de l'autre, comme ſi tu eſtois ſi brutal, que tu deuſſes ignorer que c'eſt la grandeur des Roys de ſe former des creatures, & de les eſleuer ſi haut qu'il leur plaiſt, imitans en cela le Dieu du Ciel, duquel ils ſont autant de viues images en terre. Voudrois-tu, miſerable, retrancher à vn grand Roy, ce que tu ferois conſcience de ne conceder pas au moindre Gentil-homme du Royaume, que tu laiſſes en pleine liberté de fauoriſer plus ou moins tels de ſes ſeruiteurs que bon luy ſemble? Creue donc de deſpit ſi tu veux, que l'vn ſoit Mareſchal de France, qu'il ſoit Lieutenant de Roy en vne Prouince, qu'il ait le gouuernement de quelques places: que l'autre commande vne compagnie de Caualerie prés de ſa Majeſté, qu'il ait la diſtribution des deniers affectez à ſes menuës deſpenſes, & meſme qu'il ſoit à la veille de quelque choſe de meilleur, comme tu luy vas preſageant.

Quant à ce qui regarde Monſieur le Duc de Luynes leur aiſné de qui tu dis que ſes Cadets eſtans ſi bien partagez, il ne doit pas moins eſperer pour luy, que l'office de Con-

neſtable: ie te reſpondray à cela, que ie n'entre point en conſideration, ny ſi de ſon coſté il le deſire, ny ſi d'autre part le Roy auroit intention de l'en honorer : Mais ie veux bien que tu ſçaches que ſi ſa Maieſté voyoit ſes affaires en tel eſtat, qu'il luy falluſt faire reuiure ceſte charge, comme au beſoing de la Republique, les Romains eſliſoient vn Dictateur qui veilloit ſur tout, ie n'eſtimerois pas en ce cas là que le choix que le Roy feroit d'vn ſi fidelle ſeruiteur, fuſt aucunement deſadvantageux au bien de ſon Eſtat. Car outre ce qu'vne telle eſlection feroit ceſſer toute ſorte de ialouſie entre les Grands, qui preſumeroient qúe ceſte dignité leur fuſt deuë, & par leur naiſſance, & par leur merite, cet eſtabliſſement en vne perſonne de qualité inferieure à celle de Prince, ne donneroit nul ombrage à ſa Majeſté, ainſi que l'hiſtoire nous en fournit aſſez d'exemples. Car parlant d'vn Charles de la maiſon d'Albret, iadis pourueu de l'Office de Conneſtable. *Le Roy* (dit l'hiſtoire) *de ſa main luy bailla ſon eſpée, les Ducs d'Orleans & de Berry à la dextre, & ceux de Bourgongne & de Bourbon à la ſeneſtre, là luy ceignirent, & le Chancelier luy fit faire le ſerment audit Roy.* La meſme hiſtoire remarque, que ſur les excuſes que Bertran du Gueſclin faiſoit d'accepter cette charge, diſant que comme

Le ſieur du Tillet. fol. 272.

priué Gentil-homme, il se chargeroit d'vne grande enuie, quand il faudroit qu'il commandast aux Princes du sang, le Roy luy dist, *Qu'il n'auoit frere, nepueu, ny cousin, ny autre suiet, qui ne luy obeist, & que celuy qui ne le feroit, s'apperceureit de son courroux.* Ibid. Qui pensés-tu aussi qui ouurist la bouche pour se plaindre de cette promotion, si elle auoit à arriuer, & que telle fust vne fois la volonté du Roy ? Si l'on dict d'vn Pompée qu'il n'eut autre escole que la sienne, pour apprendre des armes & de la discipline militaire ce qu'il en sçauoit, crois-tu que celuy que tu vas designant à cette charge, plus de peur que tu as qu'il n'y paruienne, que d'affectiõ que tu luy portes, ne peust s'en acquitter tres-dignement ? Quelles parties son requises à la bien exercer, qu'il ne les y contribuast? La vigueur de l'aage, le courage, la prudence, la vigilance, la fidelité, auec vn zele feruent enuers la Religion & l'Estat, ne seroient-ce pas autant de pieces excellentes qu'il apporteroit à la fonction de cet Office? Serois-tu si jaloux de la bonne fortune d'vn François, que tu luy portasses enuie, de ce qu'vn de nos Roys a autres-fois donné à vn Gentil-homme Escossois? Ignores-tu que de la Cour ne soient tousiours sortis des hommes qui se sont faicts grands Capitaines, & qui munis des forces & de l'authorité du

Sous. char. les VII.

Souuerain, ont fait des actes heroïques pour son seruice, voire iusqu'à releuer quelquesfois sa Couronne, qu'vne rebellion auroit cõme abbatuë? Ne demanderois-tu à vn chef d'armée que la fougue temeraire d'vn simple Carabin? N'est-ce pas l'ordre (disoit vn ancien) qui combat? Que pourrois-tu desirer à celuy qui pour le salut de l'Estat, recueilliroit tout ce qu'il y a de vaillans hommes dans le Royaume, pour se seruir puissamment, & de leur bras, & de leur conseil? Croasses donc tant que tu voudras contre l'honneur d'autruy. Les fléches qu'on décoche vers le Ciel semblent bien y aller: mais elles ne le touchẽt point: De mesme, tes inuectiues ne nuisent nullement à ceux contre lesquels tu les vomis, leur vertu estant si haut éleuée, que telles calomnies ne peuuent non plus contre elle pour la blesser, que les nuages peuuent contre le Soleil pour l'obscurcir. Tous ces fatras là en fin ne se doiuent reprimer que par le mespris.

D'autre part, tu t'imagines en l'opinion de ta suffisance, que sur l'exemple de Constantin, tu serois vn iuste distributeur des graces du Prince. Helas mon amy, tu te trouuerois bien empeschẽ à contenter le monde, & sur tout des gens de ta liurée, chacun presumant tant de soy en France, que les moins meritãs,

croient estre dignes du bien & de l'honneur qu'ils voyent aux autres pour vertueux & qualifiez qu'ils soient. Ie desirerois seulemẽt de toy, & de tes semblables, que quand la phantaisie te prẽd de tenir regiſtre de ce que le Roy par sa grande liberalité, donne à quelques vns, que tu n'oubliasses pas aussi ce qu'il depart aux autres, comme s'il n'y auoit que ces Messieurs, à qui tu en veux, qui receussent des biensfaits, & qu'il n'y eust rien de reste pour tous les Grands du Royaume, que tu ne peux pas dissimuler, sans vne extresme malice, qu'ils n'ayent leur bonne part des gratifications de sa Majesté, outre les gouuernements & charges honorables qu'ils ont dans l'Estat. La fortune de ces trois Freres vsurpe-t'elle donc, comme tu songes, la recompense de la vertu des autres, & toutes ces plumes que tant de gents tirent de l'Aigle, est-ce afin d'en empenner des traicts, pour tirer contre l'Aigle mesme?

O que si tu auois vne estincelle de bon sens, ou que tes hypocondres fussent mieux temperées, tu serois iuge plus equitable de l'estat present des affaires! Tu verrois comme il y a cinquante ans que la France n'a esté plus floriſſante qu'elle est auiourd'huy, soit qu'on la considere au dehors, par les puissantes alliances dont elle est fortifiée, soit qu'on

la regarde au dedans, & en la Perſonne du Prince qui la regit, & en la fidelité des ſeruiteurs qui l'aſſiſtent auec tant de ſoing, que ſi Alexandre diſoit qu'il pouuoit dormir ſeurement, quand Antipater veilloit: nous viuons auſſi tous en repos, ſous la veille de telles gardes. Si, dy-je, la paſſion ne t'aueugloit, tu verrois comme toutes choſes conſpirent à l'heureuſe tranquillité de cette Monarchie. Tu verrois tous les Princes & les Grands du Royaume y viure en telle vnion & concorde ſous l'obeiſſance du Roy, qu'il ſemble que l'eſprit de Dieu preſide au milieu d'eux, & qu'il regiſſe leurs cœurs pour les contenir en ce deuoir, nul ne pouuant auſſi s'en eſcarter qu'il ny fuſt ſoudain rangé. Tu verrois comme depuis vn an ce ieune Neptune a calmé tous les orages qui ſembloient nous menacer d'vn nouueau naufrage. Tu verrois comme ayant gracieuſement recueilly ſes ſeruiteurs, il les conſerue en ſa bien-veillance, ſans reſſentiment d'aucun deſplaiſir. Tu verrois cõme la Reyne Mere de ſa Majeſté eſt vniquement aymée & reuerée de ſon cher Fils, n'y ayant ſorte de fauorable traitement qu'elle ne reçoiue de luy, ny ſorte de ſeruice, d'honneur, & de reſpect, quelle ne ſe puiſſe promettre de ceux qui ont le plus d'accez aupres de ce Prince debonnaire. Tu verrois

comme pour tant mieux affermir toutes choſes, & au prés & au loing ſa Majeſté veut obſeruer religieuſement ſes Edicts en faueur de ſes ſujects, & les obliger de nouueaux biensfaicts, s'employant d'autre part à coniurer la tempeſte qui s'eſt eſleuée parmy ſes voiſins, afin que vray Arbitre de la Chreſtienté, il rende ſon nom venerable dans les Nations les plus eſloignées.

Ie te diray finalement, que tout le deſauantage que ie recognois auoir en la deffence d'vne ſi iuſte querelle, eſt celuy qu'vn ancien Orateur diſoit auoir contre ſon aduerſaire, lequel, quoy qu'il n'allegaſt que des choſes fauſſes & calomnieuſes, auoit neantmoins l'oreille des auditeurs plus fauorable que luy, tant il y a d'eſprits malings, qui par vne inclination au vice, ſe delectent plus d'oüir meſdire d'autruy, que d'en oüir les loüanges: Si eſt ce qu'il me ſuffit que la verité ſoit touſiours cogneuë, & embraſſée des gens de bien, & que ceux qui viuent innocemment, ayent cette ſatisfaction interieure, que leur conſciénce ne leur reproche aucune choſe deuant Dieu ny les hommes. Eſpands donc ta bile, & deſcharge ta colere ſur le papier tant qu'il te plaira, t'aſſeurant que ces Meſſieurs que tu outrages ainſi de gayeté de cœur, ne prendroient autre vengeance de

toy, quand bien ils te cognoiſtroient, que celle que les Magiſtrats de Lacedemone prirent autres fois de certains garnemens de l'Iſle de Chio, qui ayans faict mille inſolences, & mille ſaletez dans vn lieu ſacré & de reſpect, dirent ſeulement qu'il leur ſuffiſoit qu'ils fuſſent recogneus pour tels qu'ils eſtoient, & d'édaignerent d'en faire le moindre chaſtiment, comme ſi la turpitude de leur vie les en euſt rendus indignes. Non que ie ne te conſeillaſſe, ſi tu eſtois capable d'vn bon conſeil, de ne t'amuſer plus à te forger ainſi des monſtres à plaiſir pour les combatre, ains de tenir pour principe vniuerſel, qu'il faut que tout homme ſage, demeure conſtamment dans l'ordre de la domination legitime, ſans ſe fouruoyer iamais de ce chemin Royal, eſtant bien plus facile de deſirer ou de ſe peindre en l'eſprit vne Republique parfaicte & accomplie de tous poincts, qu'il n'eſt pas de la rencontrer telle.

FIN.